



Demande de rupture du contrat en apprentissage

Par **Macbenath**, le **06/02/2013** à **19:09**

Bonjour , je suis actuellement en 1 ère année BTS PH (production horticole) en apprentissage et je souhaite changer de BTS. Je suis déjà entrain de me ré-orienter vers un BTS Transport et prestations logistique, je pense avoir les réponses (négatives ou positives) des différentes écoles que j'ai consultées vers Mai-Juin. J'aimerais savoir plusieurs choses :

- 1) Est-ce qu'il y a 2 mois de préavis pour que j'arrête mon contrat?
- 2) Est-ce que mon employeur pourrait refuser la rupture de mon contrat pour X raisons ?
- 3) Est-ce que vous avez déjà vu des cas similaires ? Si oui , est-ce que cela c'est bien passé pour l'apprenti ?

Voila , je vous remerci d'avances pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **06/02/2013** à **19:39**

Bonjour,

Le contrat d'apprentissage, après période d'essai, ne peut être rompu que par accord commun écrit des co-signataires ou décision de Conseil de Prud'Hommes...